

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	40 (1911)
Heft:	19
Rubrik:	Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est insuffisante ; il est nécessaire de procéder à une réorganisation prompte et complète de notre enseignement pédagogique. Les études seront faites dans une école normale cantonale unique et obligatoire. La culture professionnelle commencera dès l'entrée à l'école normale. Les études pédagogiques commenceront après deux années d'école secondaire, dureront quatre ans. Un brevet unique donnera le droit d'enseigner dans les écoles publiques et ne pourra être obtenu avant l'âge de 20 ans. Les études tendront à une culture générale plus étendue et plus rationnelle, surtout dans les domaines scientifique, philosophique et pédagogique. Un véritable apprentissage professionnel, théorique et pratique, est indispensable. Il nécessite l'organisation d'une école d'application. Le perfectionnement professionnel sera poursuivi par des leçons types et des exercices pratiques d'enseignement faits régulièrement dans les séances des sections pédagogiques.

France. — Le *Temps* pose la question » L'école laïque est-elle en péril ? » et y répond par des constatations qui se résument dans les chiffres suivants : En un an, le nombre des *écoles publiques* est passé de 71,269 à 71,491 pour la France et l'Algérie ; gain de 222 unités. Le nombre des élèves inscrits dans ces écoles est passé de 4,064,559 à 4,135,886, soit un gain de 71,327 unités. Dans la même année et dans les mêmes limites, le nombre des *écoles privées* est passé de 14,298 à 14,428 ; gain de 130 unités. Le nombre des élèves inscrits est passé de 933,749 à 960,712, soit un gain de 26,963 unités. Ainsi, en un an, le nombre des écoles publiques a augmenté de 3,1 pour 1000 ; celui des écoles privées, de 9 pour 1000. Le nombre des élèves des premières a augmenté de 17,3 pour 1000 ; des secondes, de 28 pour 1000. Ce recul relatif de l'école publique par rapport à l'école privée est considérable dans certains départements de l'ouest, où les curés, soutenus par des associations de pères de famille, obtiennent le renvoi par les propriétaires des fermiers qui ne consentent pas à envoyer leurs enfants à l'école libre. Le *Temps* en cite plusieurs exemples.

AVIS

Depuis le 15 novembre, l'inspecteurat scolaire de la Broye est transféré de Domdidier à Estavayer-le-Lac, où réside désormais M. Louis Bonfils.